

RESTRUCTURATIONS 2017 – 2018 : la DDFIP 22 A LA POINTE DES DESTRUCTIONS DE SERVICES !

Les élections présidentielles et législatives étant passées, les Directeurs des Finances Publiques ont dévoilé leurs plans de casse des services ! Ces plans s'inscrivent dans une casse programmée de la DGFIP !

La CGT Finances Publique 22 s'attache à nommer correctement les choses. Euphémiser les termes est une technique de management, de « *conduite du changement* » comme on dit entre gens « *bien éduqués* ». Mais ces précautions langagières flirtent insidieusement avec le bon gros mensonge. Ainsi, Monsieur HALBIQUE, Ddfip 22, a convoqué un CTL le 3 juillet. Ont suivi un CHSCT le 11 juillet puis un nouveau CTL (pour avis) le 13 juillet pour acter toutes ses belles propositions de casse du réseau DGFIP, casse des missions, casse du service public.

Les choses s'accélèrent. Nous savions que notre belle administration des Finances Publiques était « *exemplaire* » dans l'évolution des services de l'État, c'est-à-dire en langage clair que nous étions les plus impactés par les suppressions d'emplois et les restructurations. Maintenant, il est clair que la « *nouvelle* » majorité et son « *nouveau gouvernement droit dans ses bottes !* » vont continuer à nous en demander toujours plus.

En ce sens, Monsieur HALBIQUE, en sa qualité de « *Haut* » Fonctionnaire investi d'une grande mission, se trouve fortement convaincu des bienfaits de ses projets et solidement soutenu quand il affirme aux collègues auxquels il a rendu visite : « *cette année, les élus locaux pourront dire tout ce qu'ils veulent ; il n'y a plus de députés sur ce département qui pèseront auprès des ministres pour demander le retrait de mes projets* ». ces propos, il les tient également devant les élus (Maires, Adjoints, ...) allant même jusqu'à les prendre de haut, eux ces « *élus ruraux* ».

Et les informations tombent !

1) fermetures programmées au 1^{er} janvier 2018, des Trésoreries de Bégard, Binic-Etables, Chatelaudren, Corlay, Matignon et Plouaret. Pour Bégard et Plouaret, c'est la revanche par rapport à l'an passé ; la direction s'était vue refusées les suppressions de Bégard et Plouaret suite aux actions communes Elus et Agents de la DDFIP.

2) transfert du recouvrement « impôts » de Lamballe sur le SIP de Saint Briec ainsi que du recouvrement de Chatelaudren ; le SIP vient de se prendre une fusion des deux SIP Est et Ouest, le transfert, sans agents, du recouvrement de la trésorerie d'Etables, le tout au 1^{er} janvier 2017 !

3) reprise de la fusion SIP/CDIF, réforme mise en sommeil en 2008, lors de la fusion DGI/CP. Cette réforme verra la création sur ces deux sites de cellules foncières rattachées aux SIP.

Parallèlement, il y aura création d'un Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre (PTGC) et d'un Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels (PELP) à compétence départementale et rattachés au CDIF de Saint Briec. Pour l'instant, les géomètres qui intégreront le PTGC resteront sur leurs résidences mais à terme, l'administration, n'hésitant pas à bafouer les règles de gestion, rien ne dit que les nouveaux géomètres rejoindront les résidences de Lannion, Guingamp et Loudeac ! Le « vidage » des résidences autres que le chef lieu continue !

Ces restructurations sont incontournables pour que la DGFIP puisse ensuite, respecter la commande politique des nouvelles suppressions d'emplois. Le DDFIP le dit ouvertement : « *il me sera plus aisé de supprimer des emplois* »

dans des structures plus étoffées » ; parallèlement, il affirme aux élus locaux que les missions des Trésoreries supprimées seront assurées sans problème par les structures accueillantes ! Inversement, l'allègement des missions (on pourrait aussi dire, le sabotage), l'informatisation et l'automatisation des tâches permettront les suppressions d'emplois et les restructurations. Gageons que le quinquennat qui commence sera extrêmement destructeur pour la DGFIP, déjà fortement mise à contribution.

Quel avenir pour la DGFIP, l'externalisation ?

Nous analysons par exemple le prélèvement à la source comme une entreprise d'externalisation d'une partie de notre travail : la collecte de l'impôt sur le revenu !

L'externalisation du recouvrement est déjà possible :

LOI n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises
Article 40 L'État, ses établissements publics, les groupements nationaux d'intérêt public et les autorités publiques indépendantes peuvent, après avis conforme de leur comptable public et par convention écrite, confier à un organisme public ou privé l'encaissement de recettes ou le paiement de dépenses.

Peuvent être payées par convention de mandat :

1° Les dépenses de fonctionnement ;

2° Les dépenses d'investissement ;

3° Les dépenses d'intervention ;

4° Les aides à l'emploi ;

5° Les dépenses de pensions, rentes et émoluments assimilés.

Si nous n'avons pas en notre possession le détail du plan de bataille de Bercy, on en distingue les grandes étapes : disparition progressive du Secteur Public Local, externalisation de certaines missions comme le recouvrement ou les missions foncières, allègement (sabotage) des missions de contrôle fiscal...

Face à cela, la CGT, et donc la section CGT Finances Publiques 22, repose **la question de la nécessaire réaction collective à avoir**. Pour nos emplois, nos missions, le service public, mais aussi pour nos conditions de travail (ce qui passe par l'arrêt des réformes régressives qui rendent le boulot inintéressant et inefficace !), il va falloir se bouger ! Se souder ! Isolés, on ne peut rien changer, Ensemble nous devons faire bouger la montagne politico - administrative !

Au plan national, la CGT appelle à une journée d'action le 12 septembre. La politique gouvernementale cible le monde du travail dans son ensemble, avec la remise en cause de toutes les garanties collectives et individuelles. Son objectif est d'instaurer toujours plus de précarité, par la remise en cause du Statut Général des fonctionnaires, ou avec la casse du Code du Travail. Le fait qu'une nouvelle loi soit en préparation sur ce dernier alors que les mesures de la précédente loi ne sont pas encore entrées en vigueur illustre qu'il s'agit avant tout d'une position idéologique !

TOUS ENGREVE LE 12 SEPTEMBRE DANS L'UNITE LA PLUS LARGE POSSIBLE ! PARTICIPONS AUX INITIATIVES LOCALES !

Je ne reste pas seul ! J'adhère à la CGT

Nom **Prénom**

Grade et échelon

Résidence et Service

Adresse

À renvoyer à CGT FIP 22 4 rue Abbé garnier 22000 Saint Brieuc